

Note de présentation du budget primitif 2021

Le budget principal

Le budget primitif 2021 s'élève à 16 871 726 € en dépenses et en recettes (-9,1% / 2020). Les masses budgétaires poursuivent la décroissance engagée en 2020 sous l'impulsion de la contraction de la section d'investissement.

I-INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation 21/20	%
D-DEPENSE	4 730 350,00	3 243 900,00	- 1 486 450,00	-31,4%
D1-Dépense réelle	4 580 350,00	3 093 900,00	- 1 486 450,00	-32,5%
D2-Dépenses d'ordre de section à section	150 000,00	150 000,00	-	0,0%
R-RECETTE	4 730 350,00	3 243 900,00	- 1 486 450,00	-31,4%
R1-Recettes réelles	3 374 022,00	1 989 340,00	- 1 384 682,00	-41,0%
R2-Recettes d'ordre de section à section	1 356 328,00	1 254 560,00	- 101 768,00	-7,5%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation 21/20	%
D-DEPENSE	13 821 163,00	13 627 826,00	- 193 337,00	-1,4%
D1-Dépense réelle	12 464 835,00	12 373 266,00	- 91 569,00	-0,7%
<i>dont incidence budget annexe</i>	<i>680 840,00</i>	<i>612 958,00</i>		
D2-Dépenses d'ordre de section à section	1 356 328,00	1 254 560,00	- 101 768,00	-7,5%
R-RECETTE	13 821 163,00	13 627 826,00	- 193 337,00	-1,4%
R1-Recettes réelles	13 671 163,00	13 477 826,00	- 193 337,00	-1,4%
<i>dont incidence budget annexe</i>	<i>310 000,00</i>	<i>294 000,00</i>		
R2-Recettes d'ordre de section à section	150 000,00	150 000,00	-	0,0%
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2020	BP 2021	Variation	%
	18 551 513,00	16 871 726,00	- 1 679 787,00	-9,1%

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement arrêtées à 12 373 266 € diminuent de 0,7 % par rapport au BP 2020.

■ Les charges à caractère général : 2,88 M€ (-2,1% /BP 2020).

Cette tendance correspond aux directives de la lettre de cadrage qui préconisait d'appliquer une diminution de 2 % sur les dépenses d'intervention des services.

Une baisse de 21 K€ par rapport à 2020 est constatée sur les crédits gérés par la Turbine. En effet, la convention territoriale globale, diagnostic de territoire sur lequel est adossé la participation de la CAF, a été financée principalement sur l'exercice 2020 et seul un reliquat de 6,7 K€ sera payé sur 2021.

Par ailleurs, considérant les incertitudes pesant encore sur la situation sanitaire en 2021, certaines réductions de dépenses proviennent d'une adaptation des activités proposées aux usagers, principalement de loisirs, qui se feront dans un cadre plus local (remplacement des séjours au ski proposés aux jeunes par des mini-séjours par exemple).

Cet effort de maîtrise des dépenses a permis d'absorber certains postes inflationnistes : hausse du coût de l'énergie et création de nouveaux vestiaires au stade Rude impactant les dépenses d'entretien des locaux, augmentation du prix du marché d'alimentation combiné à une actualisation du coût des berceaux de la Pouponnière pour la petite enfance.

Cela a contribué également au financement des mesures nouvelles telles que la prime pour l'achat de vélos électriques (5K€) ou l'instauration de budgets participatifs dans les quartiers (+10 K€) et permis d'absorber le coût de la dotation de masques pour les agents (+10 K€) et des équipements spécifiques de travail, pour la police municipale particulièrement (+12,5 K€/ 2020).

■ Les charges de personnel : 7,6 M€ (+2,8% / BP 2020).

La masse salariale augmente de 210 K€ sous l'effet des recrutements à intervenir sur 2021 (recrutement d'un chef et d'un agent de police municipale pour 32 K€), du transfert de personnels du CCAS à la Ville (+59 K€), des revalorisations indiciaires dans la cadre du protocole P.P.C.R., des promotions et du Glissement Vieillesse Technicité. Le budget dédié aux personnels contractuels et vacataires augmente également sous l'effet de la hausse anticipée du SMIC (+24 K€), d'un recours aux contractuels sur emplois permanents en cas de recrutements infructueux de titulaires (+111 K€) et également afin d'assurer les remplacements de congés maternité et congés parentaux (provision de 150 K€). Toutes ces mesures auront un impact inflationniste sur les charges patronales en 2021.

■ Les autres charges de gestion courante : 0,89 M€ (-16,4 % / BP 2020).

La réduction du nombre d'adjoints entraîne une diminution de l'enveloppe indemnitaire dédiée aux élus (-27 K€).

La baisse constatée sur le chapitre s'explique également par la diminution de la contribution au CCAS (-122K€) sous l'effet conjoint d'un excédent de fonctionnement antérieur anticipé à 100 K€, de transfert de personnel à la ville réduisant de 59 K€ la masse salariale, et d'une révision du périmètre des interventions sociales dévolues au CCAS en harmonisation avec les pratiques existant sur le territoire métropolitain. Certaines compétences sont transférées à la ville (Contrat local de santé, participation au Fonds Solidarité Logement, insertion et emploi) mais les dispositifs demeurent inchangés et les services à la population sont maintenus.

Les subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé ont été maintenues et sont stables en volume par rapport à 2020.

■ Les charges financières : 0,12 M€ (-11,1 % / BP 2020)

Les charges financières diminuent du fait du désendettement de la commune et d'une part de l'encours constitué d'emprunts arrivant à maturité et générant une charge d'intérêt moindre. L'emprunt de 900 K€ contracté par la commune fin 2020 débutera son amortissement en 2021 mais le taux fixe intéressant de 0,44 % contribuera à l'atténuation de la charge d'intérêt.

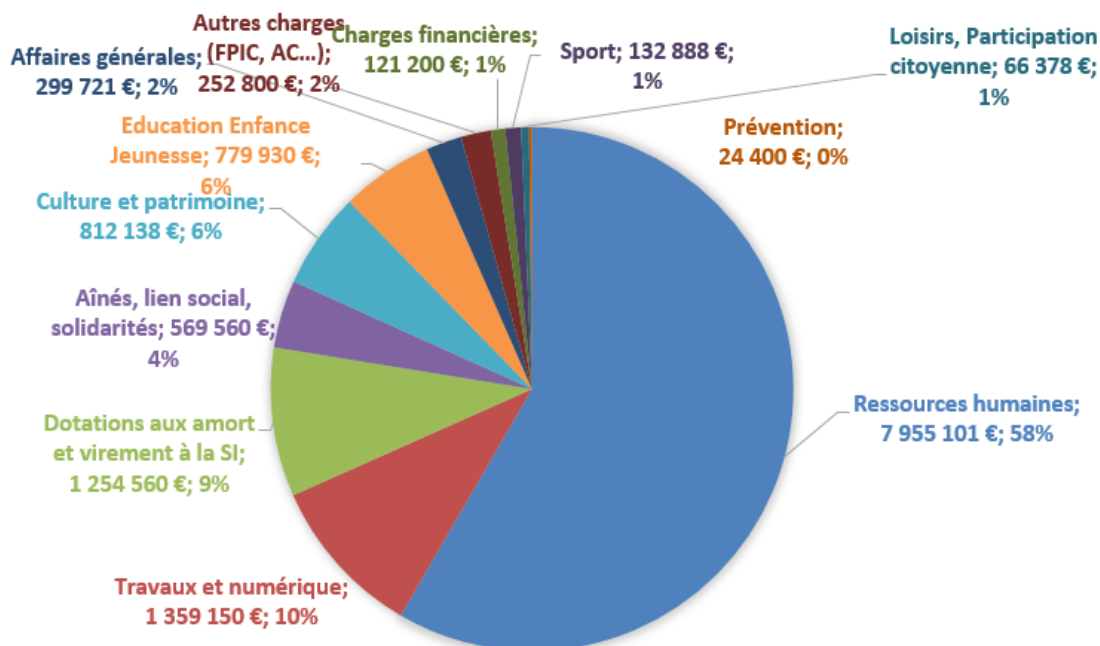
■ Les charges exceptionnelles : 0,64 M€ (-11,2% / BP 2020)

Cette diminution s'explique par la baisse de 68 K€ de la contribution du budget principal au fonctionnement de l'Ecrin qui constitue la quasi-totalité des dépenses exceptionnelles.

■ Les atténuations de produits : 0,25 M€ (+13,7 % / BP 2020)

Ce chapitre évolue sous l'effet de la hausse de l'attribution de compensation versée à Dijon Métropole, charge qui augmentera de 33 K€ chaque année jusqu'en 2030.

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses de la section de fonctionnement (dépenses de personnel et frais généraux non ventilés sur les actions) :



Les dépenses d'intervention des services prévues à hauteur de 12 M€, représentent 88% de la section de fonctionnement. Le poste le plus important, arrêté à 7,95 M€, concerne les ressources humaines et est constitué de la masse salariale augmentée des frais de formation, dépenses d'intervention et indemnités des élus. Le fonctionnement géré par les services techniques et informatiques au titre de l'environnement, des travaux et du numérique constitue 10 % des dépenses de la section (1,36 M€).

Les crédits dédiés à la culture et au patrimoine qui englobent également la contribution au budget annexe sont proposés à 0,81 M€ au budget primitif 2021. Le poste « éducation enfance jeunesse » représente une part équivalente, soit 6 %, du budget de la section.

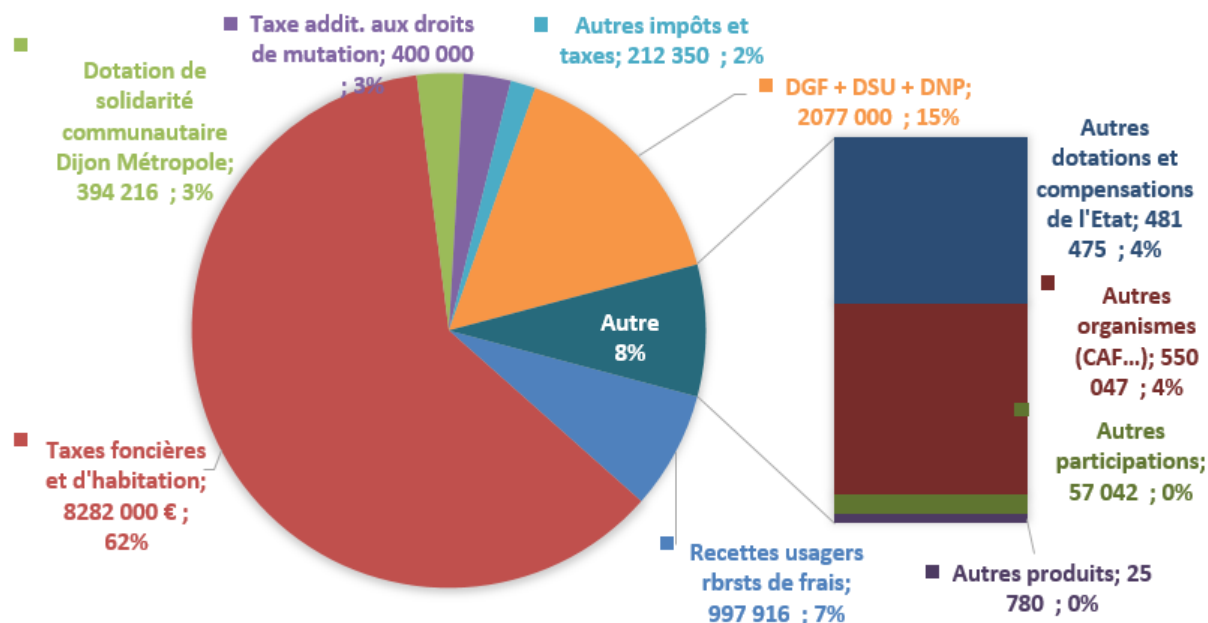
Les charges financières et les contributions à Dijon Métropole au titre du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales et de l'attribution de compensation représentent 374 K€ contre 351 K€ au BP 2020.

Les opérations d'ordre sont constituées de la dotation aux amortissements pour 950 K€ et du virement à la section d'investissement pour 304,5 K€.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement arrêtées à 13 477 826 € diminuent de 1,4 % par rapport au BP 2020.

Répartition par postes des recettes réelles de fonctionnement au BP 2021



Sur la base d'une stabilité des taux, le produit de la fiscalité locale est évalué à 8,28 M€ en fonction d'une hypothèse prudente de + 0,3 % de revalorisation des bases cadastrales. Ce poste représente 62 % des recettes de fonctionnement de la commune. Le produit diminue de 141 K€ pour tenir compte de la réintégration du dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des bailleurs sociaux dans le cadre de la politique de la ville.

Parmi les autres impôts et taxes figurent, pour les plus importantes, la dotation de solidarité communautaire constante à 394 K€ versée par Dijon Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 400 K€, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 175 K€.

Les dotations et participations versées par l'Etat représentent 19 % des recettes réelles de la commune, parmi lesquelles la dotation globale de fonctionnement pour 1,38 M€ (-20 K€ / 2020 du fait de l'écêtement annuel pratiqué), la dotation de solidarité urbaine pour 648 K€ et la dotation nationale de péréquation pour 53 K€. L'Etat verse également des compensations d'exonération fiscales pour 415 K€ (+38 % / 2020 du fait de la compensation partielle d'exonération de taxes foncières générée par la réintroduction du dispositif en faveur des bailleurs sociaux).

La contribution des autres organismes (CAF principalement) s'élèvera à 550 K€ à un niveau constant par rapport à la prévision 2020.

Les participations des usagers sont attendues à 901 K€ (-9% / 2020). Le maintien des tarifs aux usagers au niveau de 2020, ainsi que l'ajustement au contexte sanitaire du périmètre des activités proposées expliquent cette légère diminution des redevances des services.

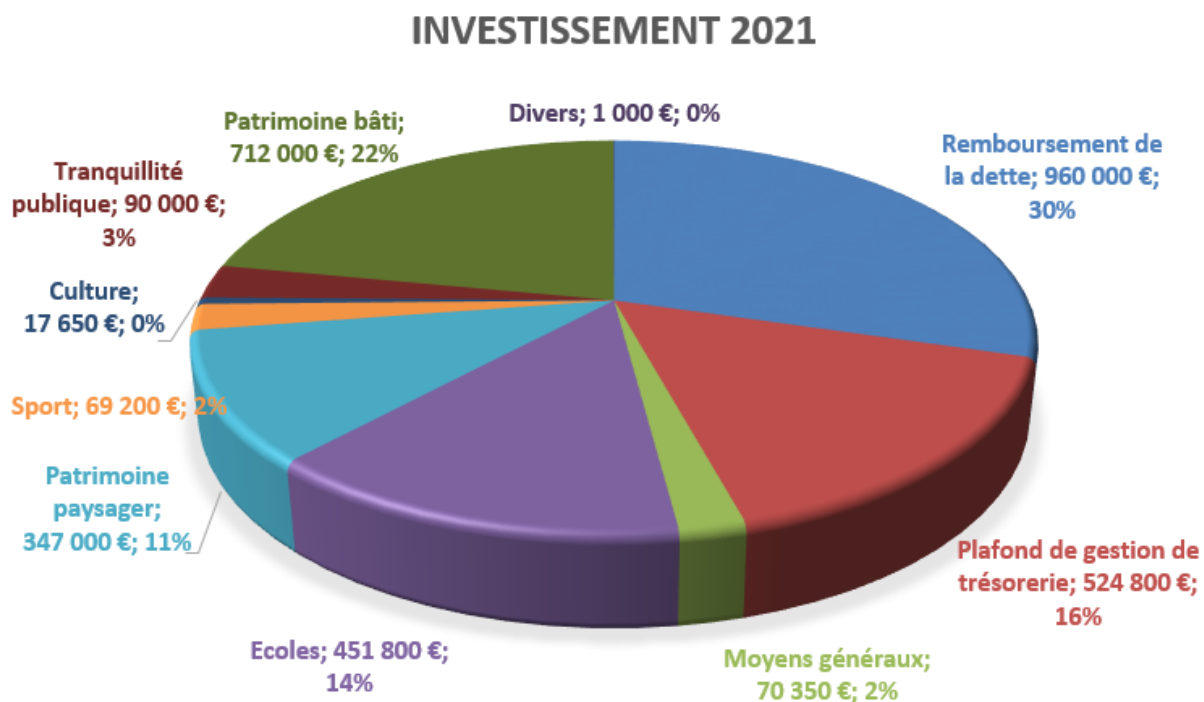
Les remboursements d'assurance statutaire sont estimés de 97 K€ alors que la prime versée sera de 73 K€ 2021.

2. Section d'investissement

En diminution de 31,4% % par rapport à 2020, la part relative de l'investissement dans le budget total passe de 25 % à 19 %. Cette tendance est cohérente avec le rythme des investissements publics locaux, plus faibles pendant les périodes encadrant la transition électorale et montant en puissance au cours du mandat.

2.1. Dépenses d'investissement

Répartition par secteurs d'intervention des dépenses d'investissement au BP 2021



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 609 100 €, en diminution de 43 % par rapport aux inscriptions 2020, auxquels viennent s'ajouter 150 000 € de travaux en régie.

La commune accentue son effort en faveur des écoles en y consacrant 452 K€ en 2021 (176 K€ en 2020) : 365 K€ de travaux de sécurisation et d'aménagement dont 200 000 € pour la rénovation de la cour de la maternelle Triolet, 66 K€ de mise en accessibilité, 16 K€ de matériels informatiques et logiciels et 5 K€ de mobiliers ;

En hausse de 6% par rapport à 2020, 712 K€ sont prévus conforter le patrimoine bâti dont 70 K€ de travaux en régie. Ils sont principalement consacrés aux travaux de grosse maintenance des bâtiments, parmi lesquels :

- 80 K€ pour le remplacement de l'ascenseur à Brassens;
- 107 K€ de rénovation de la maison du Chapitre (climatisation et rénovation des menuiseries) ;
- 125 K€ pour la rénovation de la mairie annexe (équipement de la salle du Conseil et poursuite rénovation bureaux 1^{er} étage)
- 60 K€ pour le gymnase MTE (travaux électriques et d'étanchéité de la toiture)
- 50 K€ pour les tennis (reconstruction du club house et accessibilité vestiaires)

347 K€ seront destinés à valoriser le patrimoine paysager dont 57 K€ d'aménagement autour de la vigne avec la poursuite de la construction de murgers en pierre ; 40 K€ pour le remplacement d'un fourgon expert pour les services techniques ; 80 K€ de travaux en régie d'aménagement de terrains, 30 K€ de petits matériels et mobiliers urbains, 30 K€ d'études.

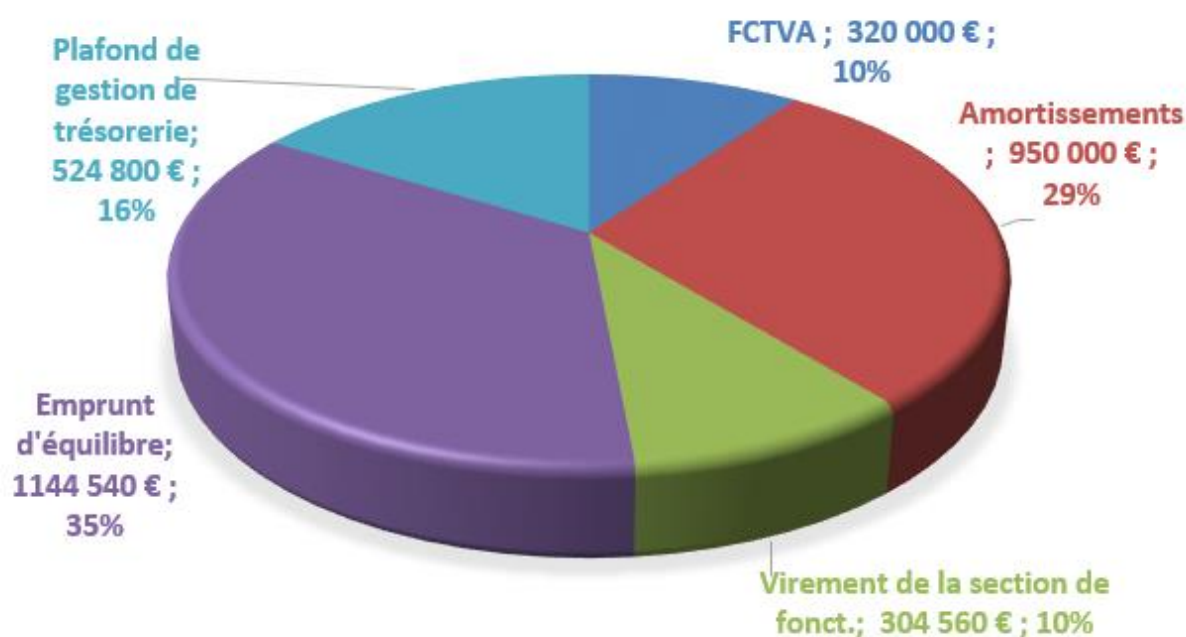
69 K€ pour les sports, soit 35K € pour la création de la première boucle d'un parcours sportif dans le parc de la Fontaine-aux-Fées, la poursuite de l'aménagement du stade Rude pour 26 K€, ainsi que 7,7 K€ de matériels et équipements sportifs.

90 K€ au bénéfice de tranquillité publique avec 35 K€ consacrés au lancement du projet de vidéo protection, une provision de 25 K€ pour l'achat d'un véhicule équipé pour la police municipale et la poursuite de l'aménagement des locaux de la police pour 30 K€.

Les dépenses financières s'élèvent à 1, 48 M€ parmi lesquelles 0,96 M € serviront au remboursement de la dette en capital et 0,52 M€ permettront les écritures se rapportant à l'emprunt revolving en cas d'éventuels tirages et/ou remboursements en 2021.

2.2 Recettes d'investissement

Mode de financement de l'investissement en 2021



Hors mouvements revolving, les recettes réelles d'investissement s'affichent à 1 464 540 € en baisse de 46% par rapport à 2020.

En l'absence de subventions perçues, les recettes d'équipement sont uniquement constituées de l'emprunt d'équilibre qui passe de 1,4 M€ à 1,1M€ et dont la mobilisation dépendra de la détermination des résultats 2020.

En l'absence de notification et en respect du principe de prudence, aucune subvention d'investissement à recevoir n'a été inscrite au BP 2021. Ces financements pourront toutefois être sollicités au cours de l'année sur la base des travaux engagés en 2021.

Le FCTVA basé sur les dépenses d'investissement 2020 passe de 700 K€ à 320 K€ du fait de la fin des paiements de la rénovation de MTE et de la construction de l'Ecrin.

L'amortissement des immobilisations bien qu'en baisse de 100 K€ contribue pour 29% au financement de la section contre 22 % en 2020.

3. Ratios légaux

Alors que les moyennes nationales de la strate augmentent, la commune réussit à ramener les dépenses de fonctionnement à 1038 € par habitant, quasiment à leur niveau de 2019 et ce, d'autant que la baisse de population constatée de 2019 à 2020 (-13 habitants) ne participe pas à l'amélioration du ratio.

La ville stabilise sa pression fiscale et améliore son niveau d'endettement profitant d'un ralentissement de son effort d'investissement. En effet, l'équipement brut ne représente plus que 12 % des recettes de fonctionnement en 2020 contre 21 % en 2020.

La marge d'autofinancement courant (rapport entre les dépenses de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et le montant des recettes de fonctionnement) se maintient en dessous de la barre des 100 %, témoignant d'un effort de la commune pour améliorer ses marges de manœuvre pour le financement des investissements, une fois les dépenses obligatoires prises en compte.

La part relative des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement augmente, passant de 59,2 % à 61,4 %. En effet, la masse salariale évolue à la hausse (+2,8%) alors que les dépenses réelles de fonctionnement se contractent légèrement (-0,7%).

	BP 2020	BP 2021	Moyennes nationales strate (fiche communes CA 2019)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 044 €	1 038 €	1 213 €
Produit des impositions directes/population	706 €	695 €	563 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 145 €	1 130 €	1 354 €
Dépenses d'équipement brut/population	238 €	135 €	376 €
Encours de dette/population	793 €	781 €	850 €
DGF/population	175 €	174 €	177 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,2%	61,4%	54,0%
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,9%	98,9%	95,9%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,8%	11,9%	27,8%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	69,2%	69,1%	62,8%

La population de référence est la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020, soit 11 924 habitants.

Le potentiel fiscal retenu figure dans la fiche DGF notifiée en 2020.

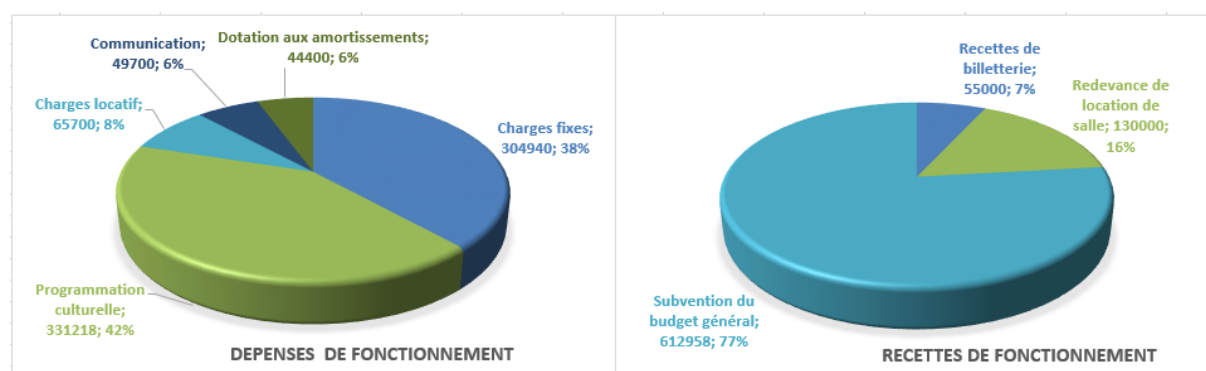
Le budget annexe « gestion de l’Ecrin »

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont présentées hors taxes

I-INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation 21/20	%
D-DEPENSE	93 200,00	44 400,00	- 48 800,00	-52,4%
D1-Dépense réelle	93 200,00	44 400,00	- 48 800,00	-52,4%
D2-Dépenses d'ordre de section à section				
R-RECETTE	93 200,00	44 400,00	- 48 800,00	-52,4%
R1-Recettes réelles				
R2-Recettes d'ordre de section à section	93 200,00	44 400,00	- 48 800,00	-52,4%
F-FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Variation 21/20	%
D-DEPENSE	855 840,00	797 958,00	- 57 882,00	-6,8%
D1-Dépense réelle	762 640,00	753 558,00	- 9 082,00	-1,2%
<i>dont personnel affecté par la collectivité de rattachement au budget annexe</i>	<i>310 000,00</i>	<i>294 000,00</i>	<i>- 16 000,00</i>	
D2-Dépenses d'ordre de section à section	93 200,00	44 400,00	- 48 800,00	-52,4%
R-RECETTE	855 840,00	797 958,00	- 57 882,00	-6,8%
R1-Recettes réelles	855 840,00	797 958,00	- 57 882,00	-6,8%
<i>dont subvention d'équilibre du budget général</i>	<i>680 840,00</i>	<i>612 958,00</i>	<i>- 67 882,00</i>	
R2-Recettes d'ordre de section à section				
TOTAL GENERAL (en dépenses et en recettes)	BP 2020	BP 2021	Variation 21/20	%
	949 040,00	842 358,00	- 106 682,00	-11,2%

Ce budget annexe se veut la traduction budgétaire fidèle et transparente de la gestion de l’Ecrin et retrace l’ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour permettre aux activités de location de salles et de gestion de spectacles de s’exercer. Ainsi, pour 2021, la commune déboursa 613 K€ pour le fonctionnement de l’Ecrin dont 294 K€ en charges de personnel.

La section de fonctionnement : 797 958 € en dépenses et en recettes



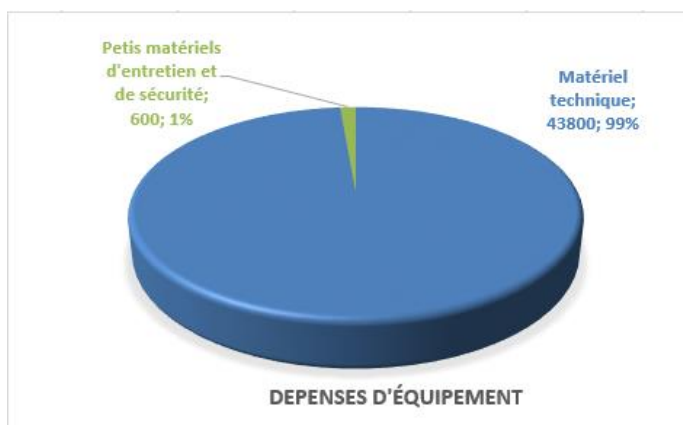
Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 753 558 € en 2021 en diminution (-1,2% / BP 2020) pour permettre l’exploitation de cet équipement.

- Les charges fixes s’élèvent à 305 K€ et représentent 38 % des dépenses de la section parmi lesquels 224 K€ servent à la rémunération des personnels permanents dédiés à l’Ecrin. Le quart des crédits restants finance les fluides, les maintenances des équipements de sécurité et des éléments de scénographie, les produits d’entretien, consommables techniques et administratifs, ainsi que les assurances et les frais d’affranchissement ;

- Les charges liées au locatif représentent 65,7 K€ dont 19 K€ consacrés à l'embauche d'intermittents assurant des prestations d'accueil, de sécurité incendie, de surveillance, et de ménage. Le solde est constitué de prestations de service en légère hausse par rapport en 2020 (+6 700 €).
- La programmation culturelle passe de 319 K€ à 301 K€ pour 18 spectacles attendus en 2021 auxquels il faut ajouter 3 spectacles annulés en 2020 du fait de la situation sanitaire et reportés en 2021 pour un coût de 30 K€.
- Le poste communication doté de 49,7 K€ représente toujours 6 % des dépenses de la section.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 77 % de la subvention exceptionnelle versée par le budget principal au budget annexe. Les recettes d'exploitation de l'Ecrin financent 23 % du fonctionnement de l'équipement (contre 20 % en 2020), soit 55 K€ pour les recettes de billetterie et 130 K€ pour les redevances de locations de salles (+10K€ /2020). Ces recettes supplémentaires attendues témoignent de l'attractivité de l'équipement et de son positionnement cohérent par rapport aux prix du marché.

La section d'investissement : 44 400 € en dépenses et en recettes



En 2021, la dotation aux amortissements permettra d'autofinancer en totalité les investissements de la section qui se caractérisent en quasi-totalité par l'acquisition de matériels techniques afin de maintenir le niveau qualitatif de l'offre proposée.